

duire, cependant, si de part et d'autre on ne voit pas l'avantage qu'il y a à dialoguer plutôt que de se contenter de discuter en vase clos.

C'est au Comité plénier que revient la tâche de rédiger l'ébauche d'un texte exprimant les vues des délégués, texte que l'Assemblée générale, réunie en séance plénière, ratifie ensuite. Pendant la deuxième semaine de l'UNSSOD, l'Assemblée s'est divisée en trois groupes de travail pour discuter des points fondamentaux inscrits à l'ordre du jour. Idéalement, chaque groupe de travail envoie l'énoncé d'un consensus au président du Comité plénier, qui l'intègre ensuite au texte du document final de la Session extraordinaire. Après deux semaines d'efforts, cependant, chacun des groupes était divisé, et du coup, les perspectives de succès s'assombrirent nettement. La tâche difficile consistant à rédiger le texte final revint dès lors à Mansur Ahmad, président du Comité plénier.

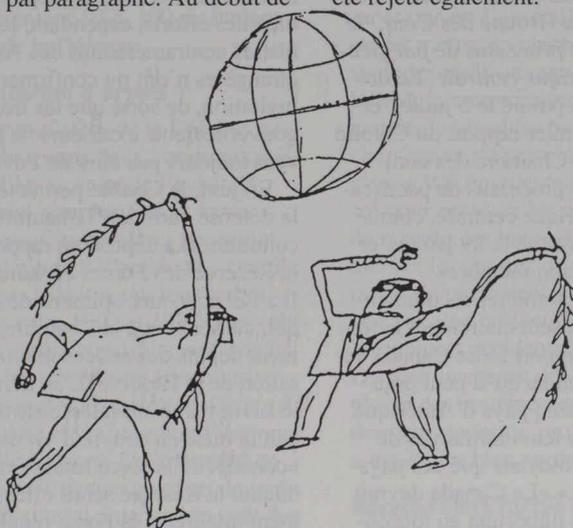
TANDIS QUE LES GROUPES DE TRAVAIL achevaient leurs débats, la rumeur se répandit que le président Ahmad, ayant bien pressenti ce qui se passait, avait déjà commencé à rédiger un document final. Quand il le présenta au Comité plénier, il ne restait plus que quatre jours avant la fin de la Session. On peut en déduire que M. Ahmad cherchait ainsi à presser les délégués d'en venir à une entente. Le Comité ne se réunit pas de nouveau avant le dernier jour de la Session. Entre temps, il y avait eu deux jours et demi de consultations entre le président et un «club» réduit d'une vingtaine de personnes. Celles-ci représentaient les divers groupes régionaux à l'ONU et étaient les principaux porte-parole de ces derniers. Les consultations avaient pour objet de façonner un consensus qui pourrait ensuite être sanctionné dans une réunion officielle du Comité plénier. Mais elles ne débouchèrent finalement sur rien d'autre qu'une réaffirmation des positions nationales qui avaient déjà été exprimées tant et plus. En outre, certains États ont formulé de nombreuses modifications et propositions qui mettaient en doute leur sérieux à l'égard du processus. À titre d'exemple on ne peut plus révélateur, citons le cas de l'Irak (que l'on soupçonnait d'avoir récemment employé des armes chimiques contre l'Iran) qui proposait

de redéfinir le rôle que le Secrétaire général joue lorsqu'il s'agit de faire enquête sur l'emploi d'armes chimiques en temps de guerre.

Le «club» du président rédigea plusieurs versions du texte, et cet exercice remplaça par le fait même le travail qui incombait au Comité plénier. Cette formule, contraire à la procédure traditionnelle de l'ONU, provoqua la colère des États qui n'avaient pas été invités à participer au processus.

Le Comité plénier se réunit le 25 juin et, une fois de plus, le document du président fut épluché paragraphe par paragraphe. Au début de

cette proposition résultait de longues consultations entre ses deux principaux artisans (le Canada et les Pays-Bas, auxquels la France s'était jointe plus tard), d'une part, et le Groupe des six nations (Initiative des cinq continents) formé par l'Argentine, la Grèce, l'Inde, le Mexique, la Suède et la Tanzanie, d'autre part. Le paragraphe soulignant qu'il était important et urgent de prévenir la course aux armements dans l'espace extratmosphérique exhortait les pays à mener des négociations assidûment pour régler ce problème, mais il a été rejeté également.



Mike Constable

la soirée, le document en question était méconnaissable, et une bonne partie du texte avait été laissée de côté à cause du manque d'unanimité. Le Comité leva la séance pour tenir des consultations. À 23 h 30, l'Assemblée générale arrêta l'horloge, mais ce fut peine perdue : la Session extraordinaire prit fin à l'aube du 26 juin sans qu'une déclaration finale ait pu être présentée au monde.

À quoi peut-on attribuer l'échec de l'UNSSOD III ? Trois facteurs se dégagent à l'analyse : la position des États-Unis; celle des pays neutres et non alignés; et la procédure employée par le président Ahmad.

En matière de désarmement, les États-Unis ont de toute évidence mis entièrement sur les négociations bilatérales. Dans son allocution à la séance plénière, le secrétaire d'État Shultz a présenté un compte rendu sur les succès récents et les réussites escomptées des pourparlers bilatéraux, et il n'a mentionné les démarches multilatérales qu'après coup. Washington n'attribue tout simplement aucun rôle à l'ONU dans bon nombre des principaux dossiers intéressant le désarmement. Les États-Unis ont également rejeté la proposition préconisant la réalisation d'une étude de l'ONU sur la vérifi-

Quant aux pays non alignés, ils avaient, au départ, affiché une position modérée, mais ils y substituèrent bientôt la détermination de faire porter le fardeau du désarmement uniquement aux puissances nucléaires. Ils n'étaient aucunement disposés à partager la responsabilité du désarmement, car cela les aurait obligé à admettre l'ampleur de leurs propres budgets militaires et leur participation aux conflits locaux. Quand la France proposa de faire de l'abolition de la guerre, tant nucléaire que classique, l'objectif des efforts de désarmement, il y eut aussitôt un concert de protestations chez les délégués des pays non alignés.

Les pays non alignés ont continué de faire des déclarations politiques vagues et ostentatoires au sujet de la limitation des armements, au lieu de s'engager à prendre des mesures concrètes. Cette différence existant entre leur perspective et celle adoptée par les États occidentaux entravera inévitablement dans l'avenir les négociations multilatérales sur la limitation des armements.

Et finalement, la stratégie adoptée par le président Ahmad, qui rédigea son document plus ou

moins en secret et qui mita beaucoup sur les consultations officielles, n'améliora les choses en rien. En autorisant le fameux «club» à modifier tant et plus le libellé du document, il se priva des avantages que lui aurait procuré la consultation d'un plus petit groupe. Ceux qui ne faisaient pas partie du «club» se sentirent à bon droit exclus du processus et profitèrent pleinement de la dernière réunion du Comité plénier pour insérer dans le document du président les mots et la ponctuation qui leur semblaient préférables. La formule Ahmad aurait pu fonctionner si les participants avaient eu un esprit de consensus et perçu la gravité de la question, et si le président avait été apte à inspirer le consensus; or, aucun de ces préalables n'existait à l'UNSSOD III.

À l'issue de l'UNSSOD III, les délégués n'ont pas demandé qu'une quatrième Session extraordinaire du même genre ait lieu, et c'est là un des résultats positifs à retenir. Il faut maintenant réfléchir sérieusement à l'objet, à l'utilité et à l'apropos des sessions extraordinaires sur le désarmement. En rétrospective, l'UNSSOD I a traduit d'une façon remarquable les préoccupations de la collectivité internationale au sujet du désarmement. Après avoir ainsi posé des jalons en 1978, cette même collectivité n'a pas réussi, dans ses deux tentatives ultérieures, à améliorer sa déclaration ni à convenir des changements à apporter. Peut-être vaudrait-il mieux qu'elle cesse d'essayer! Le moment est venu de chercher d'autres moyens par lesquels l'ONU pourrait assumer son rôle central et sa responsabilité première dans le domaine du désarmement; ils seraient peut-être moins ambitieux que la formule actuelle concrétisée par les UNSSOD, mais ils produiraient sans doute de meilleurs résultats.

En essayant de s'attaquer d'un seul coup à toute la gamme des problèmes du désarmement, le processus des UNSSOD s'est révélé lourd et peu favorable au progrès. Au lieu d'unifier la collectivité internationale dans la lutte pour le désarmement, il a remis en question la pertinence des démarches multilatérales à cet égard, et plus particulièrement celle de l'ONU. Vu le bilan de l'UNSSOD III, il sera d'autant plus difficile de modifier cette perspective. □